



SERVICE DE GARDE ET SERVICE AUX DÎNEURS INFO-FACTURATION 2018-2019

FACTURATION SERVICE DE GARDE

Voici quelques informations importantes concernant la facturation. Afin de diminuer le montant de votre dernière facture annuelle, nous avons modifié le calendrier de facturation et de date limite de paiement. Pour vous aider à prévoir les frais de garde pour chaque mois, nous avons faits une **estimation** des coûts mensuels basés sur un élève ayant une fréquentation régulière (8,15\$) à temps plein (5 jours par semaine).

Mois	PÉRIODE DE FACTURATION	Nombre de jours	MONTANT ESTIMÉ BASÉ SUR UNE FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE 5 JOURS
Septembre	30 août au 28 septembre	20	164,00\$
Octobre	2 octobre au 26 octobre	17	139,40\$
Novembre	29 octobre au 21 novembre	18	147,60\$
Décembre	26 novembre au 21 décembre	20	164,00\$
Janvier	7 janvier au 1 ^{er} février	19	155,80\$
Février	4 février au 1 ^{er} mars	18	147,60\$
Mars	11 mars au 5 avril	17	139,40\$
Avril	8 avril au 3 mai	19	155,80\$
Mai	6 mai au 31 mai	18	147,60\$
Juin	3 au 21 juin	14	114,80\$

Un état de compte vous sera émis **PAR COURRIEL** une fois par mois et est payable **soit par paiement internet ou par chèque**. Le paiement internet est fortement recommandé afin d'éviter les pertes de chèques (voir lettre jointe pour la procédure).

Si vous désirez payer par chèque, libellez vos chèques au nom de la **Commission scolaire des Patriotes** en n'oubliant pas d'inscrire le nom de votre enfant à l'endos du chèque. De plus, joindre avec votre paiement par chèque le coupon qui est au bas de votre état de compte.

FACTURATION SERVICE DES DÎNEURS

Voici le calcul des frais pour le service des dîneurs pour l'année 2018-2019. Vous avez la possibilité de payer en 3 versements : 2 octobre, 1^{er} novembre et 3 décembre 2018.

	Tarifs	Versements (3)		
Préscolaire	555,00\$/année	1-185\$	2-185\$	3-185\$
Premier et deuxième enfant (primaire)	530,00\$/année	1-176,67\$	2-176,67\$	3-176,66\$
Troisième enfant	265,00\$/année	1-88,33\$	2-88,33\$	3-88,34\$
Quatrième enfant	Gratuit			

Un état de compte vous sera émis PAR COURRIEL au mois de septembre et est payable **soit par paiement internet ou par chèque**. Le paiement internet est fortement recommandé afin d'éviter les pertes de chèques (voir lettre jointe pour la procédure). Pour les élèves présents aux journées pédagogiques, un ajustement d'état de compte vous sera envoyé à la fin de chaque mois avec les frais de journées pédagogiques.

Si vous désirez payer par chèque, libellez vos chèques au nom de la **Commission scolaire des Patriotes** en n'oubliant pas d'inscrire le nom de votre enfant à l'endos du chèque. Afin de faciliter la gestion des états de compte en souffrance, nous vous recommandons de nous faire parvenir des chèques en date des : **2 octobre, 1^{er} novembre et 3 décembre 2018**.

Veillez prendre note que vous pourriez recevoir un avis de retard de paiement même si vous avez la possibilité de faire vos paiements en 3 versements puisque l'envoi est automatisé pour tout élève ayant un solde. Veuillez ne pas tenir compte des rappels si votre paiement a été effectué.

FONCTIONNEMENT SERVICE DE GARDE ET SERVICE AUX DÎNEURS

Nous vous rappelons que pour tout **changement à la fréquentation** de votre enfant, nous devons recevoir un avis écrit avec un délai de 2 semaines. Veuillez prendre note que les frais seront maintenus pendant cette période.

Tel qu'indiqué dans le livret de fonctionnement du service de garde sous les onglets départs et téléphone, voici un rappel concernant les **départs des enfants**. L'enfant ne peut quitter seul le service de garde sans l'autorisation écrite des parents.

Vu le nombre grandissant d'enfants qui vivent en garde partagée, nous ne pouvons gérer chaque cas individuellement. Il est donc de la responsabilité de chaque parent de s'informer des différents documents et paiements à remettre au service de garde. Important, Nous remettre également un calendrier de garde-partagée pour connaître les besoins de chaque parent, essentiel pour facturer les bons montants au payeur désigné.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Les frais de garde s'élèvent à 16,00 \$ due à la baisse de l'allocation (8,15\$ frais de garde et 7,85\$ frais de garde supplémentaire). Des frais d'activités, de sorties et d'autobus s'ajouteront selon les journées.

Lorsque les enfants sont en sorties, il y a un service de garde de base offert à l'école. Si nous avons moins de 15 inscriptions pour le groupe à l'école, il y a possibilité de jumeler avec l'école Père-Marquette. Le service de garde de base sera offert en alternance dans les deux écoles. Les parents doivent amener leur enfant à l'école appropriée.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez besoin de renseignements supplémentaires au (450) 655-5288 (poste #6).

Marie-Claude Marcoux
Technicienne-responsable du service de garde